

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune d'Aubagne - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Aubagne pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019. Celui-ci fait apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1 du rapport.

AMENAGEMENT DES GRANDS ESPACES PUBLICS

La commune dispose de nombreux espaces publics pour la plupart vieillissants et inadaptés à la nouvelle dynamique de développement du centre-ville. C'est pourquoi, elle prévoit de rénover l'éclairage public de ses équipements sportifs et culturels, de ses voies et places principales. Par ailleurs, une mise en lumière de son patrimoine architectural et sa valorisation lumineuse par la pose d'illuminations et de décors lors des fêtes de fin d'année sont également envisagées. Enfin, le raccordement au réseau public devra être remplacé.

Le montant global de l'opération prévue de 2016 à 2019 s'élève à 4 779 573 € HT, dont 2 083 333 € HT au titre de la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2 867 744 €, dont 1 250 000 € au titre de la tranche 2019.

REQUALIFICATION URBAINE

Le réseau routier communal représente environ 160 kms dont les voies subissent les effets d'une circulation de plus en plus intense. Il en résulte une usure prématurée et une dégradation accélérée de la chaussée, causant des déformations et rendant les revêtements glissants sur certains axes. Cette situation nuit à la circulation mais également à la sécurité des utilisateurs.

C'est pour toutes ces raisons que la ville d'Aubagne a décidé de mettre en place un programme de réfection de sa voirie, qui prévoit le fraisage des enrobés existants, la purge des voies, la remise à niveau des tampons et des bouches à clé, la mise en œuvre d'un nouveau tapis d'enrobé avec une nouvelle signalisation horizontale et directionnelle.

Au titre de l'année 2019, les travaux concernent les voiries du centre-ville, ses axes d'accès, ses voies de contournement et voies de quartiers ou de noyaux villageois.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 2 387 906 € HT, dont 1 225 000 €HT au titre de 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 432 744 € dont 735 000 € au titre de la tranche 2019.

CREATION D'UN POLE EDUCATIF

Dans le cadre de sa politique destinée à l'éducation, la commune souhaite réaliser un pôle éducatif dans le quartier des Passons sur un terrain de 27 000 m².

Ce programme pourrait regrouper un groupe scolaire (école élémentaire et maternelle) en remplacement de l'actuel dont l'état et le fonctionnement ne répondent plus de manière optimale aux besoins éducatifs, un pôle dédié aux activités artistiques, culturelles, sportives et de loisirs, composé d'espaces polyvalents et mutualisés, un pôle vie de quartier destiné à recevoir des activités extrascolaires et associatives, des espaces récréatifs, des lieux de rencontre et de détente et enfin des petits commerces de proximité et ou de services.

La tranche 2019 de ce vaste programme est basée sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre avec la sélection du lauréat et le démarrage des études de maîtrise d'œuvre.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 220 000 €HT, dont 140 833 €HT au titre de 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 132 000 €, dont 84 500 € au titre de la tranche 2019.

PLAN DE RENOVATION DES ECOLES

La commune d'Aubagne compte 30 écoles vieillissantes qui nécessitent des travaux d'entretien et de réfection. La tranche 2019 sera consacrée à la rénovation des peintures et faux plafonds des salles de classes, le remplacement des menuiseries extérieures, l'installation de climatiseurs dans les dortoirs, l'aménagement de cours d'écoles, la pose d'auvents, la création de préaux et enfin la transformation d'un logement de fonction en salle de classe supplémentaire.

Sont concernées par ces travaux, les écoles Gaimard, La Tourtelle, Chaulan, Mermoz, Pin Vert, Antide Boyer, Palissy, La Perussonne, Valriant, Passons, Les Romarins, Louise Michel, Victor Hugo, Marie Mauron, La Vassale, Nelson Mandela et Baudinard.

Enfin, des études complémentaires de type diagnostic amiante sont à prévoir ainsi que l'intervention d'un bureau de contrôle.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 2 064 376 € HT, dont 1 000 000 €HT au titre de 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 248 219 € dont 609 593 € au titre de la tranche 2019.

MODERNISATION DU POLE UNIVERSITAIRE

La municipalité souhaite développer, en partenariat avec l'Etat et la Région, l'offre universitaire sur son territoire qui accueille déjà deux départements de l'université Aix Marseille Provence, le SATIS et les STAPS.

Le site universitaire SATIS, composé de 3 bâtiments devenus vétustes et inadaptés, fera l'objet d'une restructuration et d'une mise aux normes. Par ailleurs, afin de répondre aux besoins de formation des étudiants, la commune envisage une extension de 700 m² regroupant des espaces modernes et adaptés, un centre de documentation et un foyer étudiant. La création d'une passerelle permettant l'accès d'une structure à l'autre est également prévue.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 1 416 667 € HT, dont 1 269 800 €HT au titre de 2019. La commune bénéficie, dans le cadre du contrat de plan Etat-

Région estimé à 3 M€ HT pour cette opération, d'une subvention de 150 000 € de l'Etat, de 150 000 € de la Région et de 1 M€ du Département des Bouches-du-Rhône. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 800 000 € dont 703 547 € au titre de la tranche 2019.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

La municipalité poursuit la rénovation de ses équipements sportifs et envisage d'en construire de nouveaux afin de développer l'offre d'activités sportives.

Ainsi, les vestiaires du stade De Lattre de Tassigny feront l'objet d'une restructuration totale, libérant de l'espace pour créer un club house et un local associatif, et la tribune sera rénovée. Les installations de la piscine Alain Bernard (étanchéité du bassin et de la coupole, plomberie, traitement de l'air...) seront améliorées et les gymnases du Bras d'Or, Mésonès, Mermoz et Mouren, réhabilités (revêtement des sols, sanitaires, espaces d'accueil, étanchéité des toitures...).

Enfin, la commune prévoit de mettre en valeur l'entrée et les espaces paysagers du parc des sports de Mésonès et d'améliorer ses équipements.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 3 372 699 € HT, dont 1 240 284 € HT au titre de 2019. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 180 000 €. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2 036 020 € dont 734 583 € au titre de la tranche 2019.

AMENAGEMENT DES QUARTIERS

Dans une démarche d'amélioration du cadre de vie, la commune poursuit l'aménagement des espaces publics et des services de proximité dans les quartiers de la ville.

Au titre de la tranche 2019, les travaux portent principalement sur la réalisation et la mise en sécurité des parcs et des places (les Amarylles, les Trois Diamants, La Tourtelle, rue de Tanger), la rénovation des aires de jeux (Arpèges, Salvia, Berlioux, square Matisse, îlot des Berges, place Marcelle), la réfection des voies et trottoirs des quartiers (St Mitre, Centre-ville Tourtelle, avenue de Verdun), l'aménagement des croisements, des ronds-points, des espaces végétalisés (Charrel, avenue Maguy Barbaroux, Pin Vert, Camp Major, centre-ville Baudinard, Espaces des Libertés, impasse du château Royal), l'élargissement des chemins (chemin de la Carreirade d'Allauch) et enfin la création de chemins piétons (la Fenestrelle, quartier des Vaux).

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 2 360 197 € HT, dont 1 033 750 € HT au titre de 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 426 456 € dont 630 588 € au titre de la tranche 2019.

REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le patrimoine communal est composé d'une centaine de bâtiments publics relativement anciens qui nécessitent des travaux de réhabilitation afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'accueil des usagers.

Les travaux prévoient la mise en sécurité des toitures, la rénovation et la mise aux normes des installations électriques, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation. Les sites concernés sont le gymnase Mouren, la crèche la Delphine, le centre aéré des Espillières, le théâtre Comoedia, le pôle enfance, le tennis club St Pierre, les maisons de quartiers, les bâtiments associatifs ou encore l'hôtel de ville et la mairie annexe.

Par ailleurs, suite à une restructuration des locaux de l'Espace Art, un ascenseur sera installé afin de desservir 3 demi-niveaux et une terrasse couverte sera créée devant la buvette du niveau haut. Au

théâtre Comoedia, les éléments scéniques feront l'objet de réparations et parallèlement, les locaux du niveau 4 seront réaménagés. A la médiathèque Marcel Pagnol, des stores seront installés, le système de climatisation et de ventilation sera remplacé et les sanitaires rénovés.

Enfin, des travaux de mise en accessibilité des bâtiments sont programmés avec notamment l'aménagement de places de stationnement réservées aux PMR, la création de rampes d'accès extérieures, la sécurisation et la mise aux normes des escaliers, l'élargissement des passages, l'installation d'ascenseurs, la création de sanitaires... Sont concernés, l'église St Sauveur, les écoles Paul Eluard, La Perussonne, Baudinard, Valriant, Mermoz et Palissy, la crèche de Bergeronnettes, le gymnase Mouren, la maison de la vie associative et les maisons de quartier, le square Arnaud Mathieu, l'espace culturel de la Distillerie et l'espace Art et Jeunesse.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 3 375 993 € HT, dont 1 266 667 €HT au titre de 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2 038 263 € dont 772 667 € au titre de la tranche 2019.

REALISATION DU PLAN VILLE NUMERIQUE

Afin d'améliorer les services offerts aux citoyens et de répondre aux exigences de sécurité, la commune finalise le plan de modernisation de son réseau informatique et télécommunication.

Elle prévoit également la mise en place de nouveaux services à la population comme un portail citoyen et des portails familles nécessitant l'installation de nouveaux matériels modernes, performants, évolutifs, adaptés et sécurisés. Les sites concernés sont le pôle enfance, le théâtre Comoedia, la médiathèque, le centre de gérontologie, le service des sports et l'école Gaimard. Enfin, le groupe scolaire Pin Vert sera équipé de matériels et ressources afin de répondre aux besoins d'une classe numérique (réseaux, tablettes, tableaux interactifs...).

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 228 924 €HT, dont 83 333 €HT au titre de 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 142 355 € dont 50 000 € au titre de la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 9 343 000 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 5 570 478 € pour la tranche 2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, la dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n°173 du 21 octobre 2016.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL